



## Procès verbal du Conseil d'Établissement du 24 mars 2014

Etaient présents :

M. Faou, proviseur  
M. Gillon, représentant du poste  
Rapp, directeur du primaire  
Mme Monrozies, CPE  
Mme Tenière, parent d'élève  
Mme Hatat, parent d'élève  
Mme Ribollet, parent d'élève  
M. Francioni, délégué élève  
Mme Romagné, représentante du personnel  
Mme Castrec, représentante du personnel  
Mme Guidon, représentante du personnel  
Mme Chaveron, représentante de l'APE  
M. Daudé, représentant de l'APE

Ouverture de séance à 17h40 par M. Faou, Proviseur. 11 personnes. Le quorum est atteint

### **DELIB CE 13-08 Bilan d'étape et actualisation du projet d'établissement**

Le projet d'établissement 2012-2015 arrive à mi-parcours. Il est donc opportun de faire un bilan d'étape et de se donner des indicateurs pour faire des propositions d'actualisation.

Les indicateurs quantitatifs présentent les spécificités de la population scolaire, les activités, les résultats.

Le bilan d'étape et les propositions d'actualisation ont été présentées et débattues lors de rencontres et instances pédagogiques dans les semaines précédentes.

Ces propositions se déclinent sur les 10 orientations rassemblées en 3 axes dans le projet initial.

#### **Axe 1 : Assurer la continuité pédagogique de la maternelle à la terminale**

Cet axe comporte 3 orientations : le suivi individualisé des élèves, l'école du socle et la politique des langues.

Pour la 1ère orientation, la proposition d'une année d'adaptation pour certains nouveaux élèves qui présentent un grand décalage d'âge par rapport à la classe et viennent d'un autre système scolaire fait l'objet d'un débat. Si les élèves ne sont pas inscrits dans une classe, ils auront du mal à s'intégrer. Comment construire un parcours individualisé (stage à l'Alliance Française, mise à niveau,



remédiation, intégration partielle dans un groupe classe) ? Quelles ressources internes mobiliser ? Il est décidé de retirer cette proposition.

Les autres propositions sont approuvées.

Dans l'orientation sur la politique des langues, les deux propositions majeures sont :

L'évolution du bilinguisme au primaire par une adaptation de l'offre : montée d'une classe 70/30 en CE2 pour offrir progressivement sur chaque niveau une classe 50/50 et une classe 70/30.

La continuité du bilinguisme au collège et un objectif ambitieux de maîtrise de l'anglais au secondaire par la mise en place à la rentrée 2014 d'une section de langue renforcée, destinée à devenir section européenne à partir de la 6ème et de la seconde.

Suppression de la modalité LV1 bis à partir de la sixième à la rentrée 2014.

Les représentants de parents d'élèves notent cette décision qui a été préalablement présentée par la direction et acceptée par les parents de CM2 cette année. Cette décision est prise au profit du maintien pour tous du niveau d'anglais des élèves acquis en primaire dans le cadre du bilinguisme. Il n'y aura plus d'espagnol ou d'allemand proposé en sixième cette année 2014-2015.

#### Axe 2 Accompagner les élèves vers la citoyenneté

Cet axe comporte 3 orientations : ouverture sur l'Inde, apprentissage de la citoyenneté et politique culturelle.

Dans le cadre de l'ouverture sur l'Inde, la proposition majeure est l'introduction d'une heure de langue et culture indienne obligatoire en 6è et 5è. L'accent est mis sur l'ouverture culturelle plus que sur l'apprentissage académique de la langue. Organisation : année 1 année 2 plutôt que 6ème/5ème.

Dans le cadre de l'orientation « apprentissage de la citoyenneté, les parents d'élèves proposent de renforcer les actions en cours par l'intervention d'un médecin sur le respect de soi des adolescents, notamment vis-à-vis de l'alcool.

Hindi obligatoire en 6ème et 5ème.

#### Axe 3 Développer les outils au service du pédagogique et de l'éducatif

Cet axe comporte 4 orientations : matériel pédagogique, communication, ressources humaines, structure pédagogique et immobilier.

**Matériel pédagogique** et informatique : Projet d'ENT en préparation.

**Communication** : La communication externe s'est très notablement améliorée grâce au recrutement de Mme Aubin, chargée de communication. Sa présence dans les différentes instances est souhaitée par le Conseil.



Il faut travailler encore sur la communication interne : expliquer les modalités et les objectifs pédagogiques. Proposition : réaliser des fiches synthétiques sur les processus et les modalités pédagogiques.

**Ressources humaines** : les personnels enseignants et administratifs éprouvent le besoin de formation en anglais et proposent que les mêmes modalités que celles offertes aux personnels anglophones leur soit proposées.

Vote :

Sous réserve des modifications débattues par le conseil, la proposition d'actualisation est votée à l'unanimité.

#### **DELIB CE 13-09 Protocole de pollution.**

L'objet de la délibération est la validation du protocole de mesures en cas de dépassement de certains seuils de pollution atmosphérique.

Un parent intervient en demandant si des autorités sanitaires ou des experts sur la pollution ou des médecins ont revu le protocole.

Le représentant du poste explique qu'aucun expert ne validera le protocole, car celui-ci ne peut pas garantir des activités hors de tout risque.

Le proviseur explique que le protocole est proche de ceux des établissements de Shanghai et Pekin, et que les seuils déterminés ne doivent pas amener au blocage du fonctionnement de l'établissement.

Le parent répond que cela ne peut se faire et que les indices doivent être déterminés par rapport aux risques que les enfants encourent et que si on ne peut sereinement ouvrir le LFD il faut le dire et aménager les locaux et le travail en conséquence.

Le représentant du poste fait remarquer la situation particulière de l'Inde, et que ce n'est pas au lycée français de rendre la pollution plus supportable.

Les parents évoquent les entreprises qui commencent à équiper les logements de leurs expatriés de purificateurs.

L'établissement a acheté 3 unités de purification de l'air. Des tests ont été réalisés par un premier prestataire, qui n'ont pas donné de résultats probants. Un bureau de contrôle est missionné pour tester prochainement ces appareils selon un protocole plus exhaustif.

Les parents du CE proposent qu'un groupe de trois parents d'élèves et un représentant de la direction par exemple rejoigne la commission hygiène et santé sur ce sujet pour valider le test des machines.

Vote :



Sur la mise en oeuvre du protocole en période de pollution atmosphérique : 10 pour et 1 abstention

#### **INFO CE 13-10 : préparation de rentrée 2014**

En raison du caractère trop précoce des prévisions d'effectifs et de détermination de la structure, ce point est reporté au prochain CE .

#### **INFO CE 13-11 : Calendrier pédagogique de fin d'année**

Un calendrier des examens et fins d'activités pour l'année scolaire a été transmis en annexe de la convocation. Faute de temps, ce document n'est pas étudié.

#### **Questions diverses**

##### **Enseignement religieux à l'école**

Cette demande a été faite aux membres du Conseil d'Administration par un représentant de la communauté catholique. Lors du dernier CA, il a été décidé de prendre l'avis du Conseil d'Etablissement.

Le proviseur explique trois raisons pour lesquelles il est défavorable à cette demande :

Lors d'un Conseil d'Etablissement en avril 2011, cette demande avait été rejetée à l'unanimité. Le proviseur fait remarquer que rien n'ayant changé dans la demande ni les motivations de refus, il respecte la décision émise précédemment. Pour confirmer cet avis, les personnels ont manifesté leur très vive opposition à cette proposition qui selon eux enfreint le respect de la laïcité, dans une lettre adressée à la direction et comportant 33 signatures.

Le proviseur rappelle la complexité culturelle de l'établissement, et l'équilibre maintenu au sein d'une communauté scolaire très variée. Cela se fait en limitant les activités hébergées hors temps scolaire à une neutralité et un service au plus grand nombre. L'hébergement d'activités à caractère religieux risque de compromettre cet équilibre.

Enfin, le proviseur rappelle le nombre de ces activités qui prennent place dans l'établissement au delà de la mission première d'enseignement. L'accueil et la responsabilité d'organisation de cours d'enseignement religieux alourdira inéluctablement une équipe administrative réduite déjà bien sollicitée.

Un parent plaide en faveur de la demande : 75 enfants sont concernés, pour l'instant il n'a pas été trouvé de solution pérenne pour le catéchisme. Le problème est que les parents qui ont 3 ou 4 enfants se retrouvent dans l'impossibilité de les accompagner dans des lieux

différents et éloignés (farm houses). C'est pour cela qu'un lieu unique est recherché. Autre argument, cet enseignement hors temps scolaire existe dans d'autres pays.

Le représentant du poste présente la position de l'AEFE, qui n'émet pas d'objection si c'est hors temps scolaire. De plus, on parle de 75 enfants et non de 5.

Vote : Contre : 5 ; Abstention : 4 ; Pour : 2

#### Tenue vestimentaire correcte

Lors d'un précédent Conseil Pédagogique, les enseignants avaient proposé une modification de l'article 9 du règlement intérieur dans un sens plus explicite sur les tenues vestimentaires des élèves.

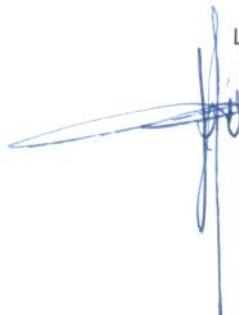
La proposition est débattue et reformulée : « Il appartient à la direction de l'établissement d'apprécier la tenue des élèves et de prendre les mesures qu'elle juge adaptées. A titre d'exemple, ne sont pas autorisées les tenues non couvrantes (épaules dénudées, shorts et jupes trop courtes, vêtements laissant voir les sous vêtements, les vêtements comportant des messages faisant l'apologie de la drogue, de l'alcool, de la violence ou de la vulgarité) »

Vote :


Pour à l'unanimité

Fin du conseil : 21h

Le Président



JP Faou



Lycée Français de Delhi  
LE PROVISEUR  
J.P. FAOU  
New Delhi